

COMPTE DE RESULTAT DES ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE ET DU COMMERCE ARTISANAL DE LA FILIERE FARINE-PAIN

Structure des charges des entreprises du secteur de la meunerie

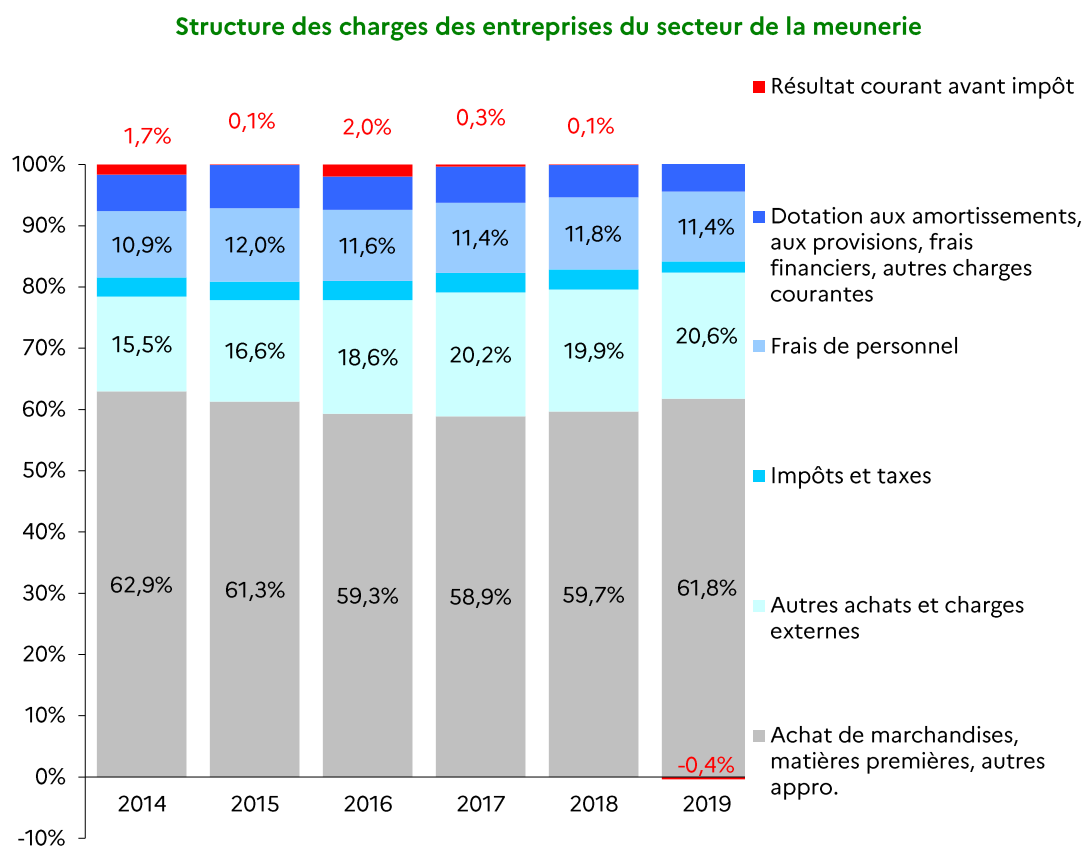
Remarque importante :

Des modifications substantielles dans l'enquête Esane (Insee) et un nombre limité de données disponibles à un niveau fin de nomenclature ne permettent plus d'utiliser cette source.

En concertation avec les membres du groupe de travail « Blé tendre – pain », il a été décidé depuis l'édition 2018 du rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges d'utiliser les comptes des entreprises de meunerie (code N.A.F. 10.61 A) déposés aux greffes des tribunaux de commerce et publiés sur la base Diane (Bureau Van Dijk). Les résultats sont présentés ci-dessous.

Selon les années, l'échantillon présenté est composé de 72 entreprises (2019) à 185 entreprises (2014). Le chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon représente, en 2017, 25 % du chiffre d'affaires du secteur (Esane, 2017).

Graphique 1



Source : comptes des entreprises du code du secteur de la meunerie (N.A.F. 10.61 A) publiés sur la base Diane

Des modifications substantielles dans l'enquête Esane (Insee) et un nombre limité de données disponibles à un niveau fin de nomenclature ne permettent plus d'utiliser cette source pour l'étude de séries longues. Ainsi, la structure des charges et le résultat courant avant impôt n'étaient plus présentés dans le rapport de l'Observatoire de la formation des prix et des marges pour les secteurs de :

- la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (code NAF 1071A),
- la cuisson de produits de boulangerie (code NAF 1071B).

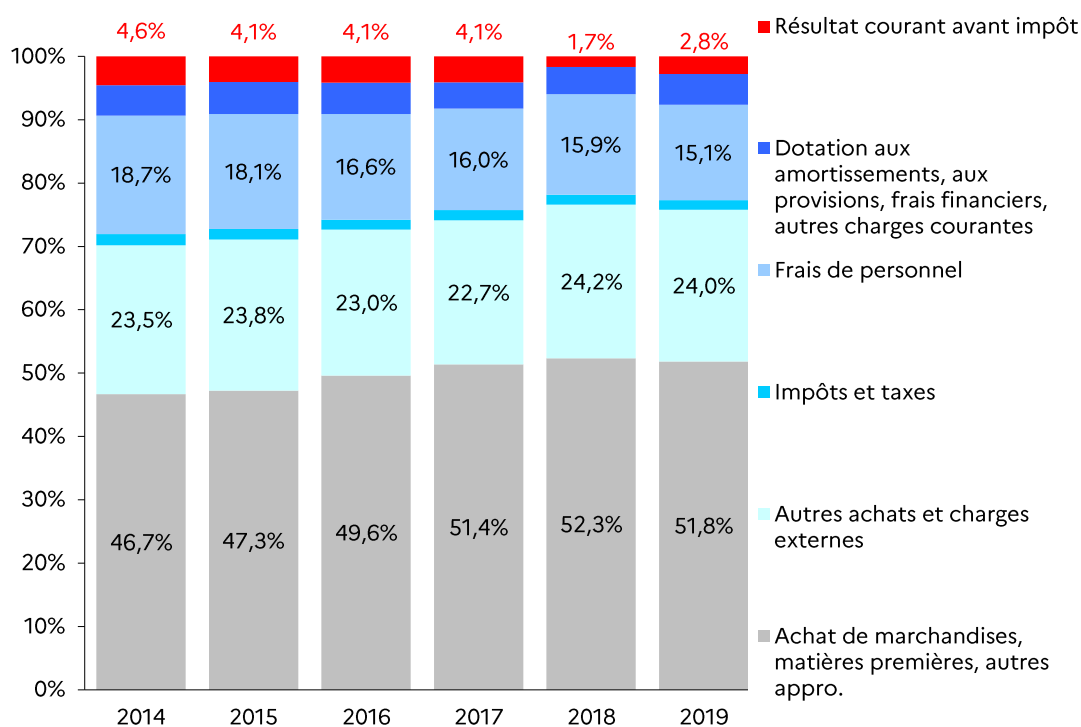
A la demande du groupe de travail « Blé tendre – pain, blé dur – pâtes alimentaires », une analyse a été conduite sur les comptes des entreprises de ces secteurs déposés aux greffes des tribunaux de commerce. Les résultats sont présentés dans les parties ci-dessous.

Structure des charges des entreprises du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche

Le secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche regroupe les entreprises dont l'activité principale est « la fabrication à caractère industriel de pains, de viennoiseries (croissants par exemple), de pâtisseries fraîches et de gaufres et crêpes fraîches (y compris surgelées) et/ou la fabrication de pâtes et pâtons surgelés destinés à la cuisson et/ou la fabrication à caractère industriel de quiches, tartes salées, tourtes fraîches et de croque-monsieur crus, Insee ».

Graphique 2

Structure des charges des entreprises du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche



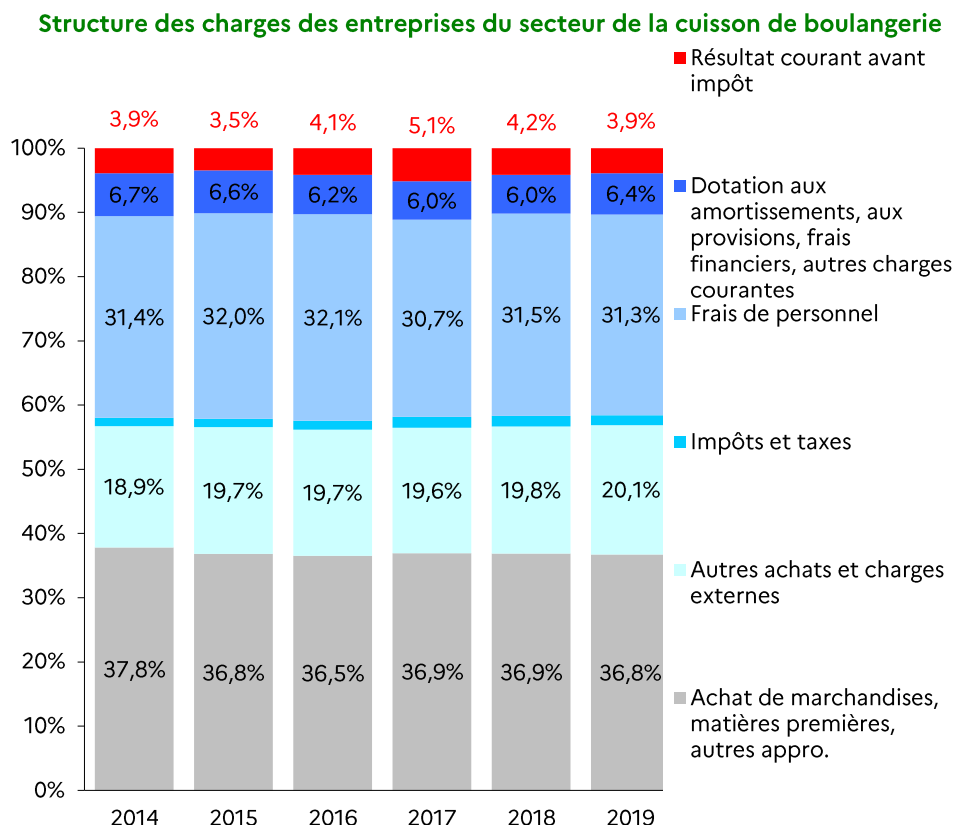
Source : comptes des entreprises du code du secteur de la fabrication industrielle de pain et de pâtisserie fraîche (N.A.F. 10.71 A) publiés sur la base Diane

Structure des charges des entreprises du secteur de la cuisson de boulangerie

Le secteur de la cuisson de boulangerie regroupe les entreprises dont l'activité principale est « la cuisson associée à la vente au détail de pains et de viennoiseries, à partir de pâtes et pâtons surgelés, sans possibilité de consommer sur place, Insee ».

Selon les années, l'échantillon présenté est composé de 238 entreprises (2019) à 518 entreprises (2014). Le chiffre d'affaires des entreprises de l'échantillon représente, en 2017, 30 % du chiffre d'affaires du secteur (Esane, 2017).

Graphique 3



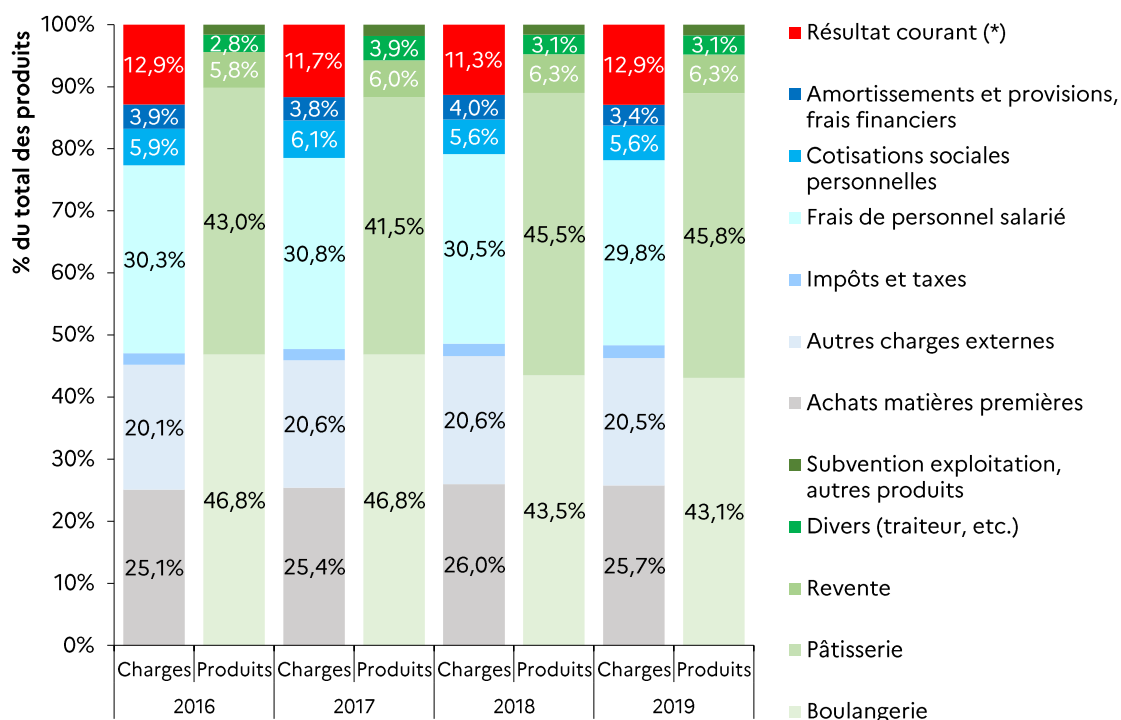
Source : comptes des entreprises du code du secteur de la cuisson de boulangerie (N.A.F. 10.71 B) publiés sur la base Diane

Compte des entreprises artisanales individuelles du secteur de la boulangerie-pâtisserie

Les graphiques suivants représentent le compte de résultat moyen des entreprises artisanales individuelles¹ de boulangerie-pâtisserie (source: Centre national de gestion agréé interprofessionnel de France). Dans ces entreprises de boulangerie-pâtisserie, le chef d'entreprise et son conjoint, lorsque ce dernier collabore à l'activité de l'entreprise, ne sont pas considérés comme salariés. Ainsi, ils sont rémunérés sur le résultat courant qui s'établit en moyenne à 40 489 euros par entreprise en 2019.

Graphique 4

Structure moyenne du compte de résultat des entreprises artisanales individuelles de boulangerie-pâtisserie



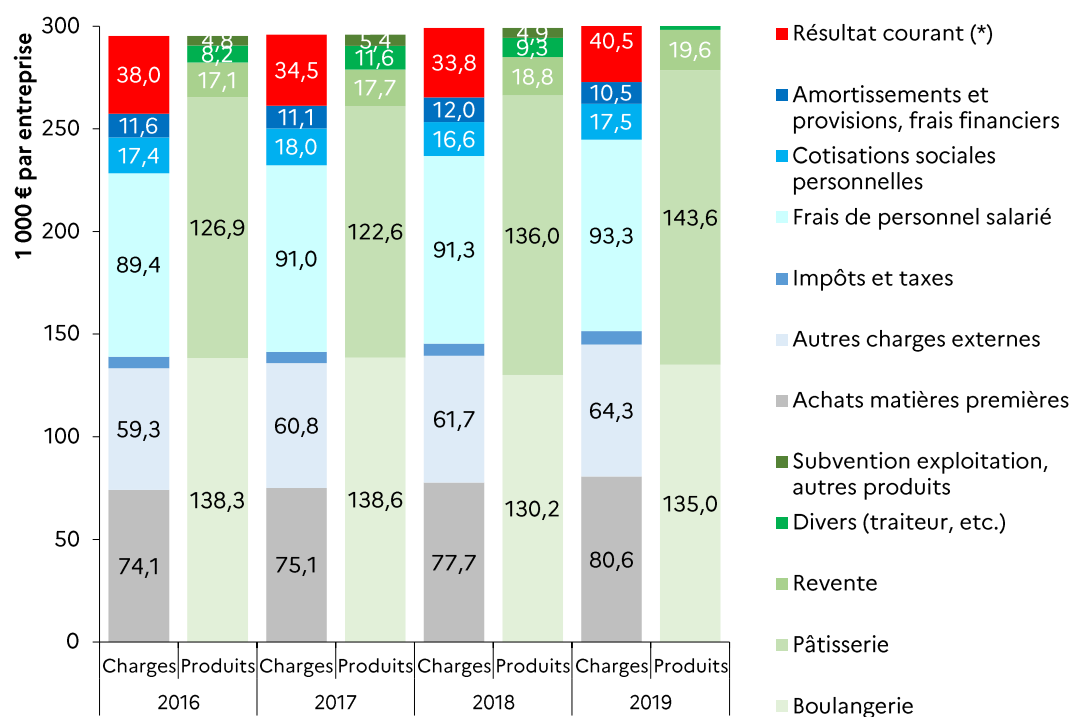
Source : Centre national de gestion agréé interprofessionnel de France

(*) Le résultat courant sert notamment à la rémunération du chef d'entreprise et de son conjoint le cas échéant, ces éléments ne sont pas inclus dans les frais de personnel salarié présentés sur le graphique.

¹ et des SARL de famille ayant opté pour l'impôt sur le revenu.

Graphique 5

Compte de résultat moyen des entreprises artisanales individuelles de boulangerie-pâtisserie



Source : Centre national de gestion agréé interprofessionnel de France